

CHAGNY

Le centre de tri-méthanisation et compostage de Chagny a ouvert ses portes

• **Laurent GUILLAUMÉ**

Publié le 25 Septembre 2017 à 20:29

- - [Partager sur Facebook](#)
 - [Partager sur Twitter](#)
 - [Partager par email](#)
-



L'usine de tri-méthanisation-compostage de Chagny est en fonctionnement depuis deux ans déjà. Depuis son inauguration en janvier 2015, elle a reçu plus de 2 200 visiteurs, tous profils confondus. Vendredi et samedi dernier, à l'occasion de ses Journées portes ouvertes, le SMET 71 a accueilli à nouveau le public au sein de ses installations de traitement des déchets ménagers.

Grâce à la volonté du SMET 71, établissement public, en partenariat avec une entreprise privée TIRU, l'usine ECOCEA a pu voir le jour pour répondre aux objectifs du Grenelle de l'Environnement visant à accroître la valorisation des déchets et à réduire la part destinée à l'enfouissement.

L'unité de tri-méthanisation-compostage, ECOCEA, valorise 50 % des déchets en gaz naturel et en compost ; l'autre partie étant enfouie dans l'installation de stockage de déchets non dangereux du SMET 71. Au final, ce sont près de 32 000 tonnes de déchets qui sont détournées de l'enfouissement !

Le biogaz produit à partir des déchets est épuré et transformé en biométhane. Il est injecté dans le réseau de transport de gaz naturel et alimente une tuilerie installée à proximité qui utilise cette énergie 100 % renouvelable et locale. Ce dispositif permet de réduire d'1/3 la consommation d'énergie fossile de cette industrie. Le compost produit à partir des déchets fermentescibles, approvisionne les agriculteurs locaux.

Le SMET 71 et ses adhérents se mobilisent, notamment par les actions quotidiennes des chargés de prévention et des ambassadeurs du tri, pour sensibiliser les habitants de l'est de

la Saône et Loire aux gestes de tri nécessaires au bon fonctionnement de cette technologie novatrice.

Trier les déchets ne doit pas être un acte anecdotique, car tous les déchets ne peuvent effectivement pas être jetés dans la poubelle des ordures ménagères. Par exemple, pour les médicaments, les piles, les encombrants, le verre, les emballages, les déchets électriques, les produits chimiques, il existe des filières de reprise adaptées. Ce sont les premières conditions d'un traitement local des déchets efficace et vertueux !

Chaque geste citoyen compte, mais n'oubliez pas : le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !







•